

On Clause 1

On motion of Chris Speyer, it was agreed,—That Clause 1 be amended by striking out line 5, on page 1, and substituting the following therefor:

“Law Amendment Act, 1985.”

And the question being put on Clause 1, as amended, it was carried.

The Title carried.

The Bill, as amended, carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-18, with amendments, to the House.

On motion of Chris Speyer, it was agreed,—That Bill C-18, an Act to amend the Criminal Code, to amend an Act to amend the Criminal Code and to amend the Combines Investigation Act, the Customs Act, the Excise Act, the Food and Drugs Act, the Narcotic Control Act, the Parole Act and the Weights and Measures Act, to repeal certain other Acts and to make other consequential amendments, be reprinted for use of the House of Commons at report stage.

During the course of the meeting, the Parliamentary Secretary and the witness answered questions.

At 10:36 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Article 1

Sur motion de Chris Speyer, *il est convenu*,—Que l'article 1 soit modifié en substituant à la ligne 4, page 1, ce qui suit:

«1. Loi de 1985 modifiant le droit pénal.»

L'article 1, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

Le Titre est adopté.

Le projet de loi, ainsi modifié, est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport, à la Chambre, du projet de loi C-18.

Sur motion de Chris Speyer, *il est convenu*,—Que le projet de loi C-18, Loi modifiant le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération de détenus, la Loi sur les poids et mesures, abrogeant certaines autres lois et apportant d'autres modifications connexes, soit réimprimé à l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Au cours de la séance, le secrétaire parlementaire et le témoin répondent aux questions.

A 10 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee